



## **7<sup>ème</sup> tournoi de Bad Digne Town** **Digne les bains - 1<sup>er</sup> et 2 février 2025**



### **Règlement particulier**

Le tournoi est autorisé par la ligue PACA sous le numéro : En cours  
Il est organisé par le Badminton Club Dignois au gymnase du lycée Pierre-Gilles de Gennes à Digne les bains le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 et le dimanche 2 février 2025.

**Art. 1 -** Le juge-arbitre sera Benjamin TOCON

**Art. 2 -** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions. Le présent règlement complète le règlement général de la FFBaD.

**Art. 3 -** Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier. Ses décisions sont sans appel.

#### **Art. 4 - Caractéristiques du tournoi**

**Art. 4.a -** Les disciplines jouées sont : Double Dames, double Hommes et double Mixte.

Les **doubles Dames** et les **doubles Hommes** se dérouleront le **samedi** 1<sup>er</sup> février 2025.

Les **doubles mixtes** se dérouleront le **dimanche** 2 février 2025.

**Art. 4.b -** Dans chaque discipline (DD, DH et DM), le tournoi sera ouvert aux joueurs et joueuses classés de N3 à NC le jeudi 23 janvier 2025, date de prise en compte du classement pour la confection des tableaux.

**Art. 4.c -** Les tableaux sont dénommés Série 1 (meilleures cotes) à Série X (moins bonnes cotes), le nombre de tableaux dépendant du nombre d'inscrits. Les paires seront affectées par le comité d'organisation dans le tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date mentionnée à l'article 4.b, de manière à équilibrer les tableaux, tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau (Ratio de 16 maximum suivant RGC).

**Art. 4.d -** Si le nombre d'inscrits le permet, chaque tableau se déroulera de la manière suivante : Phase de poules (un maximum de poules de 4) avec 2 sortants par poule puis phase finale en élimination directe avec un éventuel match pour la troisième place.

#### **Art. 5 - Modalités d'inscription au tournoi**

**Art. 5.a -** Les inscriptions se feront uniquement sur le site internet Badnet jusqu'au **Vendredi 24 janvier 2025**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

**Art. 5.b** - Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera par ordre d'arrivée des inscriptions. Une liste d'attente sera alors établie.

**Art. 5.c** - Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes.

**Art. 5.d** - Le montant de l'inscription est de 22 €/joueur pour une ou 2 disciplines.

**Art. 5.e** - Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié et justifié (*cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif*).

## **Art. 6 - Joueurs pouvant s'inscrire**

**Art. 6.a** - Les joueurs de catégorie minime, cadet, junior, senior ou vétéran sont autorisés à s'inscrire.

**Art. 6.b** - Les joueurs devront être licenciés à la FFBaD le vendredi 24 janvier 2025.

**Art. 6.c** - Tout joueur mineur devra avoir en sa possession l'autorisation parentale de participer à la compétition. Ce document devra aussi mentionner l'adulte responsable accompagnant le mineur s'il ne s'agissait pas du représentant légal du jeune joueur. L'adulte responsable devra être présent dans le gymnase sur tout le temps de compétition du mineur.

**Art. 6.d** - Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire ou suspendu par la FFBaD ne peut s'inscrire à ce tournoi. Il est seul responsable des risques qu'il encourt en cas de non-respect de ce point.

**Art. 6.e** - Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin (avec les dates et le nom du tournoi précisés).

**Art. 7** - Les têtes de série seront désignées le samedi 25 janvier 2025 sur la base du CPPH de la FFBaD du jeudi 23 janvier 2025.

**Art. 8** - Tout forfait après le tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser par mail à la Ligue Paca de Badminton ([competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr)) sous peine de sanction fédérale. Le juge-arbitre et les organisateurs doivent aussi être avertis le plus tôt possible.

**Art. 9** - En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (conformément à l'art 13 du règlement des compétitions).

## **Art. 10 - Les volants**

**Art. 10.a** - Les volants officiels plumes ont pour référence : RSL 3. L'utilisation des volants plumes est obligatoire pour toutes les séries.

**Art. 10.b** - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants à utiliser seront les volants officiels en vente dans la salle.

- Art. 11** - Les codes de conduite des joueurs, des conseillers, des officiels d'équipe et des officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi.
- Art. 12** - Le plateau de jeu est réservé aux joueurs devant disputer leur match, aux conseillers officiants, au juge-arbitre, aux arbitres (ou faisant office), aux organisateurs et au personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- Art. 13** - Une tenue sportive correcte (*conforme à la circulaire fédérale en vigueur de la FFBaD*) est exigée sur les terrains.
- Art. 14** - Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du tournoi qui désignera si possible un arbitre (ou faisant office).
- Art. 15** - Chaque joueur devra se faire pointer dès son arrivée.
- Art. 16** - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. **Les matchs pourront être lancés jusqu'à une heure à l'avance.**
- Art. 17** - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- Art. 18** - Les joueurs disposent de **3 minutes** à compter de l'annonce de leur match pour se rendre sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à leur match (*minimum 2 raquettes, boisson, serviette ...*), tester les volants, effectuer quelques échanges, changer de tenue et **débuter le jeu**. Ils devront commencer par le test des volants.
- Passé un délai de 5 minutes, le joueur retardataire pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.**
- Art. 19** - Tout volant touchant les infrastructures de basket (panneaux, etc...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être rejoué 1 fois. Les volants touchant les filins sont à rejouer au service et dans le jeu.
- Art. 20** - Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu (à 11 pts dans chaque set et entre chaque set). Toutefois, ils devront être de retour 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu. Dans le cas contraire, ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre.
- Art. 21** - Conformément au règlement général des compétitions, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (*le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant*). Il pourra être réduit avec l'accord des intéressé(e)s. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

- Art. 22** - Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence. Dans tous les cas, le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 16 autorise à lancer un match avec une heure d'avance.
- Art. 23** - Les joueurs et conseillers sont priés de respecter la propreté des tribunes, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.
- Art. 24** - L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu dans l'enceinte et aux abords du gymnase.
- Art. 25** - L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 26** - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale sur laquelle se trouverait la prescription de produits figurant sur la liste des produits dopants devra en informer le juge-arbitre et devra être en mesure de la présenter au médecin préleveur en cas de contrôle antidopage, cette présentation n'exonérant en rien d'éventuelles sanctions.
- Art. 27** - Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).
- Art. 28** - Le juge arbitre et le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement du tournoi.
- Art. 29** - Le déroulement du tournoi s'inscrivant dans une démarche éco-responsable ou éco-durable, des containers seront à disposition pour que les personnes présentes sur le tournoi respectent cette démarche. Les volants usagés seront également collectés dans cet esprit.

Nous vous remercions de respecter ce règlement afin que ce tournoi se déroule dans les meilleures conditions

Le comité d'organisation

Le juge-arbitre